

Règlement ministériel du 23 mars 2026 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N10 entre Dasburg et Marnach en raison d'un incident

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'en raison de glissement de voirie, il y a lieu de réglementer la circulation sur la N10 entre Dasburg et Marnach ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant la phase d'exécution des travaux, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs :

- la N10 entre Dasburg et Marnach (N10 PR104,50+460 - N10 PR107,50+300) ;
- la N10 entre Dasburg et Marnach (N10 PR107,50+500 - N10 PR109,00+530).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2.

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Pendant la phase d'exécution des travaux, l'accès à la voie publique citée ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la N10 entre Dasburg et Marnach (N10 PR107,50+300 - N10 PR107,50+500).

Les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

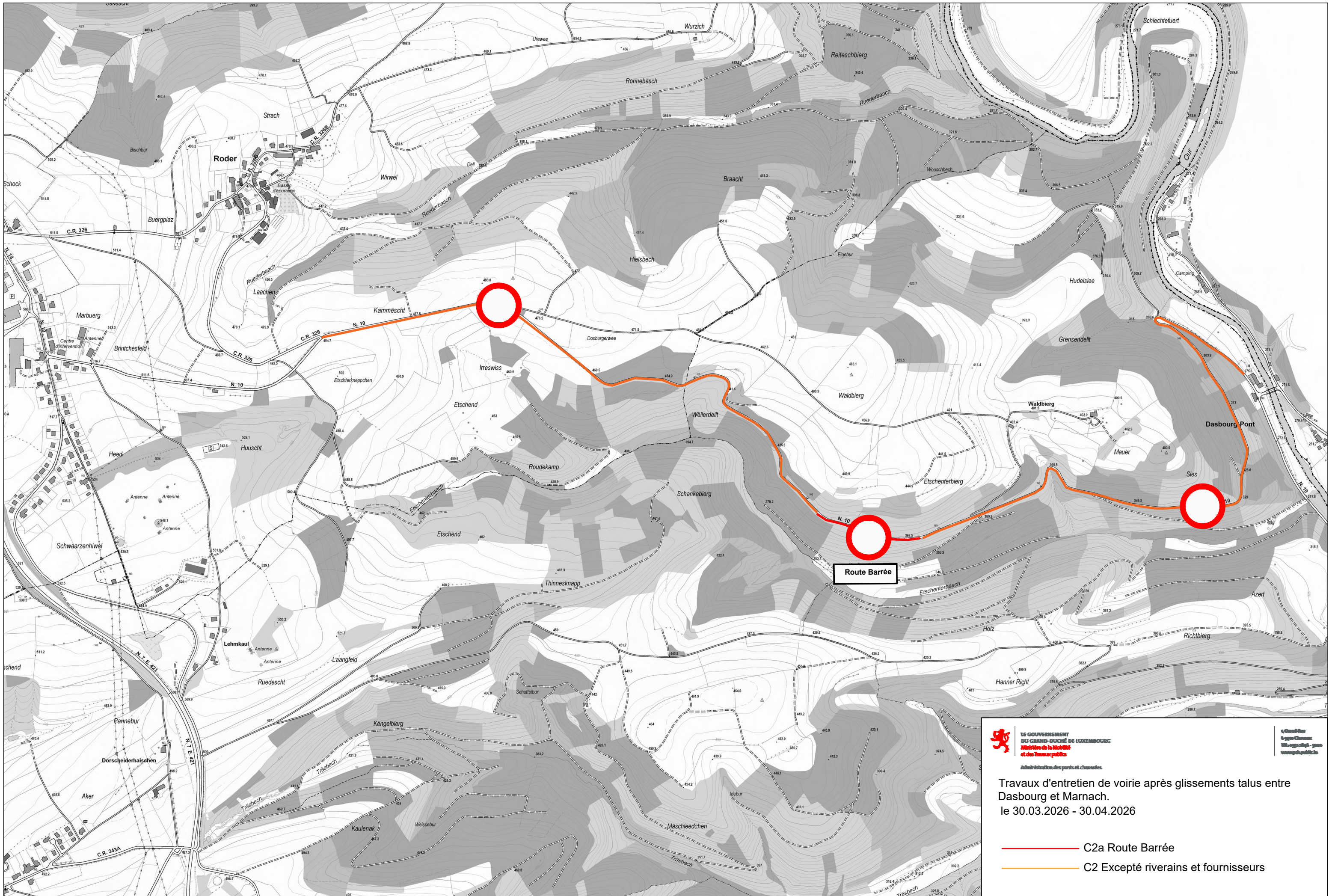
Une déviation est mise en place.

Art. 3. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 4. Le présent règlement prend effet le 30 mars 2026 et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

Luxembourg, le 23 mars 2026
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
**Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics**

Administration des ponts et chaussées

Travaux d'entretien de voirie après glissements talus entre
Dasbourg et Marnach.
le 30.03.2026 - 30.04.2026

C2a Route Barrée

C2 Excepté riverains et fournisseurs